

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021.

Nombre de conseillers

En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mil vingt et un
Le vingt-cinq novembre à 19 heures
Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Viguié Pascal, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 18 novembre 2021.

Présents :

Mme Bertheau Sylvie, Mme Blondelet Sylvie, M. Bordu Gérard, Mme Cadete
Virginie, M. Deverrewaere Anthony, Mme Frot Patricia, M. Hayez Christian,
Mme Lahiré Annie et Mme Margueritat Nina.

Excusés :

M. Bailly David, M. Castellano Jean-François, M. Duméry Eddy, M. Scoupe
Jean-Claude (donne pouvoir à M. Viguié Pascal).

Démission conseillère municipale

Monsieur le maire informe que Mme Marcelot Gyslaine a démissionné de son poste de conseillère municipale.

Ajouts aux règlements de la salle des Fêtes et de la halle couverte.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité par 11 voix pour, d'ajouter dans les règlements de location de la salle des Fêtes et de la halle couverte : « Lors des locations, ne pourront accéder à la salle des Fêtes et à la halle couverte uniquement les personnes en règle avec les mesures sanitaires en vigueur. La responsabilité d'application de cette règle incombe au loueur. »

Participation aux frais de fonctionnement des écoles de Léré, année scolaire 2019-2020.

Suite à la proposition de la municipalité de Léré, et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour, de verser la somme de :

- 1 019.86 euros par enfant de Sury près Léré, ayant fréquenté les écoles maternelle et élémentaire de la commune de Léré pour l'année scolaire 2019-2020,
Soit une dépense de 1 019.86 € x 34 élèves = 34 675.24 euros.

Circuits équestres du Pays Sancerre Sologne.

Vu la délibération de la commune de Sury près Léré du 02 février 2001 concernant les circuits équestres du Pays Sancerre Sologne.

Vu le projet de modification des circuits équestres proposé par le Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne, ci-joint.

Considérant que le Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne a élaboré en 2000 des circuits équestres en collaboration avec les centres équestres et les associations de cavaliers, circuits qui ont été inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

Considérant que des modifications ont été apportées pour rendre les parcours plus attractifs.

Considérant que le Syndicat de Pays sollicite les communes concernées pour qu'elles délibèrent afin de valider le nouveau tracé des circuits équestres du Pays, d'en assurer la pérennité et d'en permettre son inscription au PDIPR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour :

- Accepte les modifications apportées au tracé initial des circuits équestres du Pays empruntant des voies communales et chemins ruraux répertoriés sur la carte annexée à la présente délibération.

- S'engage à ne pas aliéner tout ou partie des itinéraires concernés (en cas de nécessité absolue, le conseil municipal veillera à rétablir la continuité du sentier) ainsi qu'à conserver leur caractère public et ouvert.
- S'engage à maintenir les circuits ouverts dans un état d'entretien satisfaisant.
- Accepte l'inscription des nouveaux tracés au PDIPR.

Plan de financement pour la rénovation de l'éclairage public à l'abribus.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, par 11 voix pour, d'accepter le plan de financement prévisionnel du S.D.E. 18 pour la rénovation de l'éclairage public suite à une panne à l'abribus pour un coût global de 1 267.08 € H.T. soit 633.54 € H.T. à la charge de la commune.

Attribution de subventions n°5.

Après délibération, le conseil municipal décide par 9 voix pour, (M. Viguié et Mme Lahiré ne participent pas au vote) de verser une subvention de 150 euros à l'ALS Football de Léré.

Après délibération, le conseil municipal décide par 11 voix pour de verser une subvention de 500 euros à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Léré.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour de verser une subvention de 300 € au téléthon.

Motion pétition citoyenne santé.

Monsieur le Maire donne lecture de la pétition citoyenne initiée par le Département du Cher.

Parce que la santé est l'affaire de toutes et tous, c'est un département entier qui s'insurge contre les manquements graves à la santé publique issus de la gestion des urgences de Bourges. A cet effet, les conseillers départementaux du Cher associés aux maires de Bourges, Vierzon et Saint-Amand-Montrond, exigent à l'unanimité un plan pour sauver les Urgences de l'Hôpital de Bourges, mais aussi conforter celles de Vierzon et Saint-Amand-Montrond et assurer une continuité de l'offre de soins hospitalière départementale.

Interpellant l'Etat par l'intermédiaire du Préfet le 18 octobre dernier, les élus demandent :

- le maintien intégral et le renforcement des 3 centres d'urgences de Bourges, Vierzon et Saint-Amand-Montrond avec une permanence des médecins assurée 7 jours/7 et 24h/24
- le maintien inconditionnel du SMUR de Bourges, dans des conditions optimales, permettant ainsi aux autres SMUR de Vierzon, Saint-Amand-Montrond de fonctionner normalement et surtout que tous les habitants du département puissent compter sur une offre de soins hospitaliers d'urgence et quotidienne sans rupture territoriale ni horaire.

La santé des habitants du Cher ne peut plus attendre.

C'est pourquoi, le Conseil départemental du Cher a décidé d'initier une Pétition Citoyenne et appelle tous les habitants à la signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour :

- **APPROUVE** la pétition citoyenne du conseil départemental du Cher en demandant également le maintien intégral et le renforcement des centres d'urgences de Cosne sur Loire, Nevers et Gien avec une permanence des médecins assurée 7 jours /7 et 24h/24 et permettant aux SMUR de Cosne sur Loire, Nevers et Gien de fonctionner normalement.

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2021

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

La M57 sera rendue obligatoire au 1^{er} janvier 2024, et remplacera l'instruction M14 (les autres instructions comptables telles que la M4 seront maintenues). Les collectivités de moins de 3500 habitants peuvent bénéficier du plan de compte M57 simplifié à compter du 1^{er} janvier 2022.

Ainsi :

Il est proposé à l'assemblée d'adopter le référentiel M57 simplifié à compter du 1^{er} janvier 2022 sans attendre l'application obligatoire au 1^{er} janvier 2024.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 pour la commune.

Le conseil municipal,

- Sur le rapport de M. Le Maire,

VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

- L'avis favorable du Comptable Public Responsable de la Trésorerie de Sancerre du 04/11/2021.

Considérant que :

La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 simplifié à compter du 1^{er} janvier 2022 pour le budget communal du 1^{er} janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

1.- autorise par 11 voix pour, le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune

2.- autorise par 11 voix pour, Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision modificative n°2.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir un ajustement des crédits budgétaires votés au budget primitif de l'année 2021.

Budget 380, décision modificative n°2 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
ID - 020 - dépenses imprévues	7 300 €	
ID -2041582- bâtiments et installations		110 €
ID - 2313 -immobilisations en cours		2 970 €
ID - 2051 - concessions, droits similaires		360 €
ID - 2128 - autres aménagements terrains		1 410 €
ID - 21318 - bâtiments publics		2 450 €
FD - 022 - dépenses imprévues fonctionnement	4 000 €	
FD - 6413 - personnels non titulaires		4 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, par 11 voix pour, la décision modificative n°2 telle que figurant dans le tableau ci-dessus.

Opérations comptables de fin d'année.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, par 11 voix pour, Monsieur le Maire à dépenser les crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2021 (chapitre 21 = 32 160.32 € et chapitre 23 = 117 951.75 €), de percevoir des dons et quêtes en 2022 et de percevoir des indemnités des compagnies d'assurance en cas de sinistre en 2022 sur le budget communal.

Délégués SIAEP et assainissement collectif.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, suite à la démission de Mme MARCELLOT Gyslaine, conseillère municipale, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de délégués pour les syndicats suivants :

- **S.I. A.E.P. : syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Val de Loire et Pays Fort.**

Siège à pourvoir : 1 délégué suppléant et 1 délégué titulaire.

Candidat pour le délégué titulaire : M. HAYEZ Christian

Candidat pour le délégué suppléant : M. DEVERREWAERE Anthony.

Nombres de votants : 11

Bulletin blanc : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

M. HAYEZ Christian : 11 voix

M. DEVERREWAERE Anthony : 11 voix

M. HAYEZ Christian est élu délégué titulaire et M. DEVERREWAERE Anthony est élu délégué suppléant au S.I.A.E.P.

- **Syndicat d'assainissement Léré - Sury près Léré.**

Sièges à pourvoir : 1 délégué titulaire

Candidat pour le délégué titulaire : M. HAYEZ Christian.

Nombres de votants : 11

Bulletin blanc : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

M. HAYEZ Christian : 11 voix

M. HAYEZ Christian est élu délégué titulaire.

Octroi d'une bourse pour l'obtention du permis de conduire.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, par 11 voix pour, d'octroyer une bourse pour le passage du permis de conduire pour les véhicules légers aux jeunes entre 15 et 25 ans inclus, administrés de la commune, selon le barème prenant en compte le quotient familial ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2022.

Attribution de **600 euros** si quotient familial est **inférieur à 1500**.

Attribution de **420 euros** si quotient familial est **entre 1500 et 2000**.

Attribution de **210 euros** si quotient familial est **supérieur à 2000**.

Les bourses seront versées directement à l'auto-école.

Remerciements :

Monsieur le maire fait part des nombreux remerciements pour l'octroi de subventions et du repas des aînés (46 repas au restaurant les prés dans le plat et 32 repas à emporter ou à livrer).

Collecte des encombrants :

Celle-ci a été un succès avec 9 tonnes 54 de ramassage en 56 points de collecte pour un coût de 4 340.38 € T.T.C. soit un coût 77.51 € par point de collecte.

Distributeur de pizzas :

La commune prépare l'installation électrique du distributeur de pizzas qui sera installé à la halle couverte.

Questions diverses :

Monsieur le maire informe que :

- la vérification de l'adressage a été effectué dans le cadre de l'installation de la fibre optique.

- le renouvellement du bail pour les bâtiments du PSPG a été signé pour un montant annuel de 500 000 €.
- qu'un administré vend une maison dans le bourg pour un prix de 70 000 €, des estimations seront demandées pour la réfection de la salle de bain, du chauffage et des peintures afin de voir si le conseil municipal souhaite l'acquérir afin de créer un nouveau logement communal.
- que plusieurs administrés ont demandé la pose de ralentisseurs sur la route de Savigny (un courrier sera envoyé au conseil départemental des routes pour voir ce qu'il est possible de réaliser) et sur la route du Vernoy.
- que les dates des élections présidentielles sont fixées aux 10 et 24 avril 2022 et des élections législatives les 12 et 19 juin 2022.

M. Deverrewaere présente un projet de l'entreprise Milan pour l'aménagement paysager devant la mairie. Celui-ci étant approuvé, la commission voirie continue le projet.

Mme Blondelet explique que des câbles seront installés à la halle couverte pour le marché de Noël du 12 décembre et que ceux-ci seront réutilisables pour les prochaines manifestations.

M. Hayez explique que cette année :

- la toiture des ateliers municipaux a été démoissée.
- les travaux de mise aux normes accessibilité de la salle des Fêtes sont en cours de réalisation.
- un volet en bois va être remplacé au logement communal rue de l'église.
- programme 2022 :
- réparation du chemin de roulement de la grande porte des ateliers municipaux et création d'un accès à la mezzanine.
- la commission bâtiment étudie la mise aux normes accessibilité de la médiathèque.
- des « bateaux » seront créés à la salle des Fêtes et la médiathèque.
- réfection des peintures de la petite salle de la salle des Fêtes.
- démoissage de la toiture de la mairie.
- réparation du mur de devant du cimetière.
- études énergétiques du restaurant et de la salle des Fêtes par la communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire.
- à la halle couverte : construction d'un barbecue fixe, pose d'une passerelle et de bollards le long du canal.
- pose d'un filet entre le city stade et les maisons de la cité EDF.

M. Deverrewaere demande si le dossier de recherche d'un médecin salarié avance. Monsieur le maire explique avoir rencontré un ministre, un responsable de l'Agence Régionale de la Santé et notre député avec les maires de Léré et de Belleville sur Loire. Le dossier présenté par les trois communes a été validé par la Région Centre.

Mme Lahiré demande s'il est possible de tailler le pommier au-dessus de la table des enfants dans le jardin de Fernand. Après délibération, il est décidé de le couper.

M. Bordu fait part des remerciements de ses parents pour le repas des aînés. Il informe que l'arasement des accotements des routes du Val et des Billassiers a été effectué.

Des devis seront demandés aux entreprises Decherf, Galliot et Robineau pour les travaux de voirie au Grand Mousseret et les trottoirs aux Petits Boulats.

Le point à temps a été réalisé ainsi que le tour des puisards rue des Petits Boulats.

Mme Frot demande comment cela se passe avec le conseiller numérique. Tout se passe bien, il a beaucoup de rendez-vous et nous avons de très bons retours.

Elle demande si l'entreprise Danne a été vendue. Monsieur le monsieur dit qu'elle a été vendue à M. Lavoisier, élagueur de Savigny.

Mme Cadete rappelle que la distribution du colis des aînés aura lieu samedi 4 décembre à 14h. Cinq tournées sont prévues conjointement avec le comité des Fêtes. Mme Bertheau Sylvie, Mme Blondelet Sylvie, M. Castellano Jean-François, Mme Margueritat Nina et Mme Cadete Virginie seront présents.

La séance est levée à 22h10.

Le Maire
Pascal VIGUIE

